

COMPTE - RENDU
COMMISSION COHESION SOCIALE
MARDI 10 FEVRIER 2015

ORDRE DU JOUR

1. Convention de réservation de logements locatifs sociaux
2. Mission Logement – Dispositif Habiter Mieux
3. Mission Logement – Garanties des risques locatifs et mobilisation du parc locatif
4. PACOD – Convention de mission avec le CALM

Etaient présents, sous la présidence de : Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire

- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Catherine MOREL, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Monsieur Patrice N'ZIHOU, Adjoint chargé de Quartiers, Membre suppléant
- Monsieur Raphaël PITTI, Conseiller Délégué, Membre titulaire
- Monsieur Emmanuel BERTIN, Directeur du Pôle PVCTI
- Madame Nadine KRIEGEL, Responsable de la Cellule de Gestion du Pôle PVCTI
- Monsieur Julien PIQUAND, Responsable de l'Unité Logement, Cadre de Vie et Rénovation Urbaine du Pôle PVCTI

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

Monsieur Thierry GOURLOT, Conseiller Municipal, Membre suppléant
Madame Françoise GROLET, Conseillère Municipale, Membre titulaire
Madame Marie-Anne ISLER-BEGUIN, Conseillère Municipale, Membre suppléant
Madame Selima SAADI, Adjointe chargée de Quartiers, Membre titulaire
Madame Patricia SALLUSTI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Déléguée, Membre suppléant
Monsieur Yves WENDLING, Conseiller Municipal, Membre titulaire

Madame Danielle BORI, Présidente, ouvre la séance à 17H00 en excusant les membres ne pouvant être présents.

RELEVÉ DE DECISIONS

1^{er} Point – Convention de réservation de logements locatifs sociaux

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole garantit les emprunts contractés par les différents bailleurs sociaux lors de la construction de logements sur Metz.

En échange, un contingent de logements est réservé à la Ville de Metz ; l'attribution des logements concernés est effectuée par le CCAS.

Pour cette séance, il s'agit de deux logements situés 11/13 rue de la Ronde.

Avis favorable de la Commission à l'unanimité

2^{ème} Point – Mission Logement – Dispositif Habiter Mieux

Depuis novembre 2011, la Ville de Metz s'est engagée dans le programme « Habiter Mieux » qui vise à aider les ménages messins à réaliser des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25% de leur logement.

18 dossiers sont présentés lors du prochain Conseil Municipal pour un montant de 9 000 €.

Avis favorable de la Commission à l'unanimité

3^{ème} Point – Mission Logement – Garantie des risques locatifs et mobilisation du parc locatif

Pour cette séance, 6 dossiers sont concernés pour une somme de 1 100,14 €. Les critères d'éligibilité à ce dispositif concernent les ménages jeunes de moins de 30 ans ou des familles entrant dans un logement vacant depuis plus d'un an. Depuis 2013, sont également concernés les logements vacants de plus de 6 mois.

Avis favorable de la Commission à l'unanimité

4^{ème} Point – PACOD – Convention de mission avec le CALM

A ce stade, il appartient à chaque copropriété concernée (Bernadette, Christiane, Fantenotte, C.Bernard, Lesandrais et Humbepaire) de délibérer sur un programme de travaux à mener au sein de chacune d'entre-elles. L'ANAH interviendra à hauteur de 50% pour la copropriété Bernadette (Plan de Sauvegarde) ou 30% pour les autres (Opération Programmée de l'Habitat). Metz Métropole a prévu une intervention à hauteur de 10% du coût de ces travaux.

D'autres partenaires (CAF, Caisse de retraite, Conseil Général) apporteront des aides individualisées aux occupants selon leur situation individuelle.

Pour compléter les dispositions susvisées et surtout permettre une mise en œuvre rapide de travaux urgents (remise en état d'ascenseur, conformité sécurité-incendie de la copropriété Bernadette principalement), la Ville de Metz propose d'attribuer une subvention de 90 000 € au CALM. Cette somme sera affectée individuellement, sous forme de prêts, aux ménages disposant de faibles ressources et qui en éprouveraient le besoin. Montant du prêt : de 500 à 3 000 €. Durée : 7 ans maximum.

Le CALM remboursera cette somme à la ville à compter de 2020.

Avis favorable de la Commission à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de la Commission lève la séance à 19 heures.